



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerlaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@aib-vincotte.be • www.aib-vincotte.com
Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

Safety, quality and environmental services

☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11

☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☐ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rés. ☐

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Van der Linden

N° de TVA: 0123456789

ou n° de la carte d'identité: 123456789

Distributeur: INTERW

Compteur: n°: _____ index: _____

Type de comptage: ☐ jour - ☐ bihoraire - ☐ nuit -

seulement A.V.

RAPPORT n°: 1817-17

Membre n°: 123456789

Installation: Nom: 123456789

Adresse: 123456789

Date de visite: 17-04-2006

Propriétaire ou Mandataire: Tél: _____

Nom, Prénom: 123456789

Adresse: 123456789

Demandeur: 123456789

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE: art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐

Installation conçue pour la tension de 230/240 V, AC, Protection branchement: 123456789 A Type: 123456789

Description du branchement: 123456789 Type câble: 123456789 Section: 4 x 16 mm²

Alimentation tableau principal: 123456789 x 16 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 13

Type de prise de terre: 123456789 Résistance de dispersion: 6.9 Ohms Isolement général: 123456789 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Van der Linden</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

123456789

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 12-03-2006 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.

L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de

la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 123456789

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général

Nom, N° Agent, Signature